

RAPPEL !

UN MODE DE VOTE OUVERT À TOUS !

Le vote à distance est uniquement ouvert à certains salariés

FAUX

Le vote à distance est réservé aux salariés en maladie ou en mission

FAUX

L'inscription au vote à distance peut se faire au dernier moment

FAUX

Le vote à distance est accessible sans justification

VRAI

JE ME SIMPLIFIE LA VIE, JE FAIS MA DEMANDE !

JE VOTE À DISTANCE EN 3 ÉTAPES

01

Inscription au Vote À Distance

Du 28 octobre au 12 novembre

Télécharger le formulaire sur le Hub ou le demander à son HRBP et le transmettre à mylene.ines@airbus.com

02

Réception de votre code pour Voter À Distance

Entre le 19 novembre et le 22 novembre

03

Période pour Voter À Distance

Vous devez voter

du mardi 26 novembre 8h00 au jeudi 28 novembre 18h00

Journée pour voter en présentiel

Si VAD, pas de vote possible en présentiel

Le jeudi 28 novembre de 8h à 18h

Voter À Distance est VOTRE choix.
Ce qui compte vraiment, c'est de **VOTER**



Avec la CFE-CGC, je donne du sens à mon avenir.

Embarquez destination CSE

Le 28 novembre, je vote CFE-CGC